

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres

En exercice : 18

Présents : 10

Exprimés : 10
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 10

Blancs : 0

Nuls : 0

L'an deux mille vingt quatre le vingt six septembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 00, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS à Lodève sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S.

Présents :

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **GALEOTE Monique** Élue de la commune de Lodève, **BATACHE Carmen**, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **LEDERMAN Thérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF, **LEBON Brigitte** représentant l'association MJC

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élue de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, **FRONTIN Claudine**, Élue de la commune de Sorbs,

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Lodève le :



n° CA CIAS 20240926 02

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°2	Convention de partenariat avec l'union départementale sportive Léo Lagrange (UDSLL)
------------------	---

CONSIDÉRANT que l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange mène des actions locales de prévention à destination des personnes en risque de fragilité sur des territoires prioritaires d'intervention,

CONSIDÉRANT que l'Union Départementale Sportive Léo Lagrange développe et conduit en ce sens un dispositif sous l'appellation « deuxième souffle »

CONSIDÉRANT que le Centre Intercommunal d'Action Sociale, au travers du public qu'il accompagne et notamment le public du Foyer des Seniors souhaite faire appel aux compétences de l'UDSLL dans le cadre d'un partenariat basé sur des ateliers de gymnastique / prévention des chutes et marche en extérieur.

Ces ateliers consistent à accompagner des personnes parfois en rupture de liens sociaux et très éloignés de la pratique sportive, vers des parcours d'accès à l'activité physique régulière, sécurisée et adaptée.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la convention de partenariat avec l'Union Départementale Sportive Léo Lagrange

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 10
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat avec l'UDSLL, annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les conditions, engagements et obligations de chacune des parties sont définis dans la convention de partenariat avec l'UDSLL
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents et en particulier la convention annexée à la présente délibération
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

